

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17  
Affichage le : 29/03/17  
Transmission préfecture le : 29/03/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170324-lmc197103A-DE-1-1  
Du : 29/03/17  
Délibération exécutoire le : 29/03/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE A07 RAYONNEMENT LOCAL**  
**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU MARCHÉ INTERNATIONAL DES**  
**PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ORGANISÉ À CANNES EN 2017 ET EN 2018**  
**PASSATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME ALEXANDRA ROSETTI ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente, et notamment son article 39,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive d'un groupement de commande, en vue de la participation du Conseil départemental des Yvelines au marché international des professionnels de l'immobilier annexée à la présente délibération, ainsi que ses avenants.

Dit que la participation sera imputée au chapitre 65, article 6568 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

### **PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU MARCHÉ INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ORGANISÉ À CANNES EN 2017 ET EN 2018 PASSATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.